

## Quadrillage politique et administratif des militaires ?

**L'**effondrement du régime de Sekou Touré et la mise en place d'une deuxième « République », de type militaire cette fois-ci, se traduisent par un bouleversement complet des institutions et une réorientation fondamentale des politiques. La pyramide du parti unique, édifiée et maintenue en place pendant près de trois décennies, est détruite d'une chiquenaude : quelques communiqués et proclamations y suffisent. L'encadrement politico-administratif de la population par 2 441 pouvoirs révolutionnaires locaux, 314 sections, 35 fédérations sous l'égide d'un Comité central dominé par le Bureau politique n'existe plus. Les autres organismes étroitement imbriqués dans le parti qu'étaient la JRDA (Jeunesse de la révolution démocratique africaine) et l'URFG (Union révolutionnaire des femmes de Guinée) ne sont plus que souvenirs, à l'exception de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée dont le rôle demeure très limité. Seul demeure en place l'encadrement administratif avec les structures gouvernementales et régionales (sous de nouvelles appellations : sous-préfectures, préfectures et régions).

Sans doute faut-il croire que le pouvoir était à prendre, que la « mangue était mûre ». Toujours est-il que les militaires s'installent au pouvoir sans rencontrer d'opposition. Encore peut-on remarquer que ce fut dans une immense liesse populaire à la différence de ce qui s'est produit lors de maints autres coups d'État en Afrique perpétrés dans l'indifférence des populations. Cinq ans plus tard, le vide politique créé par l'événement, n'est pas comblé : aucune institution n'est mise en place, aucune représentativité de la population n'est organisée. Dans sa conférence de presse du 3 avril 1988, le général Lansana Conté évoque bien la nécessité de s'en préoccuper un jour. Mais il n'y a pas urgence : « êtes-vous donc déjà fatigués des militaires ?... laissez-nous commander

militairement ». Le CMRN (Comité militaire de redressement national) et son chef y pourvoient.

Dans ce bref article, nous nous proposons d'analyser la mise en place du pouvoir militaire, l'accaparement de nombreux postes ainsi que le rééquilibrage ethnique dans les responsabilités ministérielles et administratives dont le crédite l'opinion publique... pour l'en féliciter ou s'en plaindre.

### **Consolidation des bases militaires du pouvoir**

La première tâche pour les nouveaux dirigeants consiste bien sûr à asseoir leur autorité puisqu'ils ne bénéficient au départ d'aucune légitimité. Tout d'abord sur l'armée. Pour y parvenir et neutraliser d'éventuelles oppositions de la part d'officiers supérieurs ou subalternes, voire de sous-officiers, des mesures spectaculaires sont prises dans les quinze premiers jours du nouveau régime pour se rendre favorable l'ensemble des forces armées : promotion automatique au grade supérieur de tous les sous-officiers (du caporal à l'adjudant-chef) ainsi que des sous-lieutenants et rétablissement de quelques grades (sergent-chef, lieutenant-colonel) qui n'avaient plus cours dans l'armée au temps de Sékou Touré. Certains connaîtront ainsi une double promotion en deux ans ; les 265 sous-officiers promus sous-lieutenants par Sékou Touré en mars 1982 deviennent lieutenants en avril 1984. En décembre intervient une promotion d'officiers supérieurs. Pour des militaires qui devaient piétiner au même grade, parfois fort longtemps (douze ans et plus), le déblocage se traduit certes par une amélioration de la solde mais surtout par la perspective d'une carrière plus professionnelle et moins soumise aux humeurs politiques. Cinq ans plus tard, en juin 1989, une nouvelle fournée de promotions interviendra : 214 officiers seront concernés tandis que 233 sous-officiers passeront au grade de sous-lieutenant.

L'ancien chef d'État, soucieux de briser tout esprit de corps et d'uniformiser tous les personnels de la Guinée révolutionnaire, avait intégré militaires et gendarmes à la Fonction publique. Se méfiant d'une force capable en un autre pays, le Ghana de 1966, de chasser son ami Nkrumah, il s'était ainsi efforcé de court-circuiter le mode de fonctionnement autoritaire et fortement hiérarchisé de l'armée en lui imposant un contrôle de tous les instants par des organes politiques, comités d'unité militaire et commissaires politiques. Il avait, de plus, brisé le monopole de la force physique qu'elle détenait en mettant en place des milices populaires.

Toutes ces mesures avaient été mal acceptées. Le sachant fort bien pour avoir eu à les subir, les membres du CMRN décident,

dès leur entrée en fonction, de rétablir le statut spécifique de l'armée en la séparant de la Fonction publique (ordonnance du 18 avril 1984) et, en conséquence, de restaurer sa structure d'autorité traditionnelle. Ceci se traduit aussi par le décrochage des grilles salariales.

D'autres décisions de nature sociale viennent conforter les différents corps tenus jusqu'alors en suspencion et qui, périodiquement, subissaient des purges méthodiques. Les soldes font l'objet de revalorisations successives, deux fois plus importantes que celles accordées, avec un temps de retard, aux civils (révision des indices et du barème en décembre 1984, doublement des soldes en mai 1986). La prime globale d'alimentation par mois/homme est doublée. Ils bénéficient également du réajustement général des allocations familiales. Quant à leur cadre matériel de vie, il connaît une amélioration appréciable avec la réfection et l'agrandissement des casernes, entrepris avant ceux d'autres édifices publics, hôpitaux ou ministères, dont l'état de délabrement avancé frappait tous les visiteurs venus de l'extérieur après la réussite du coup d'État. Dans l'immense chantier de construction et de rénovation qu'est devenue la capitale, les bâtiments militaires font l'objet des plus grands soins, comme le camp Samori rénové par des Philippines au coût de 30 millions de dollars...

Pour les militaires, le coup d'État, par lequel est empêchée toute perpétuation du régime de Sékou Touré, procure un très grand prestige devant la population. L'installation au pouvoir leur confère des avantages tangibles et concrets. Il faut reconnaître d'ailleurs que nombre de ces mesures se seraient imposées tôt ou tard mais la nature du régime l'incite à en faire des priorités. Sans doute l'avancement dans la carrière, que ce soit pour les militaires ou pour les fonctionnaires, était-il devenu assez aléatoire au cours des dix dernières années et une remise en ordre s'avèrait-elle nécessaire. Il ne semble pas, cependant, que les fonctionnaires bénéficient globalement d'un avancement automatique. Des décisions individuelles de reclassement interviennent seulement comme dans le cas d'anciens prisonniers politiques ou de certaines catégories d'enseignants. Il est vrai que l'extraordinaire pagaille régnant dans les dossiers de la Fonction publique (dossiers disparus, détruits, fictifs, etc.) et le nombre de personnes concernées (de 80 000 à 100 000) pouvaient constituer des obstacles techniques à des mesures systématiques analogues à celles prises en faveur de l'armée et des corps para-militaires.

Par contre, dès les tout débuts du nouveau régime, l'ensemble des fonctionnaires est pointé du doigt : on dénonce leur nombre pléthorique, leur absentéisme, leur manque de conscience professionnelle, leur inefficacité, etc. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international, appelés au secours dans la semaine du coup

d'État, ont, très vite, fait accepter, parmi les actions prioritaires inscrites au plan de redressement, un dégonflement du tiers des effectifs, soit 30 000 personnes. Nul semble-t-il n'a jamais évoqué la possibilité d'une compression équivalente des effectifs militaires évalués à environ 13 000 hommes.

On ne s'étonne guère de ce que le coût total des dépenses de l'armée, inscrites ou non au budget, ne soit connu que de très rares initiés (1). Il faudrait y ajouter ce que représente l'assistance technique militaire dont un contingent français d'une soixantaine de personnes. On sait cependant que des pressions extérieures furent nécessaires pour bloquer la rénovation du camp Alfa Yaya dont le coût était évalué à 66 millions de dollars ou limiter l'achat de Mig et autres matériels militaires.

Au jugement de beaucoup, l'armée est sans conteste la catégorie sociale la plus favorisée par la situation issue du coup d'État. Quelques mesures ponctuelles discrètes, comme la mise à la retraite anticipée d'officiers supérieurs de haut rang, complètent la prise en mains de la situation. Les dirigeants ont évidemment le plus grand intérêt à s'en assurer. Désormais ils ne paraissent plus craindre de « révolution de palais » à la manière du putsch avorté de juillet 1985, terminé par l'arrestation de plusieurs dizaines de militaires d'ethnie Malinké. A tout le moins réussissent-ils à maintenir entre eux, mis à part cet incident, une cohésion suffisante en même temps que s'affirme progressivement et de plus en plus l'autorité du chef d'État.

### **Frénésie de réformes : réécrire sur la page blanche ?**

Une telle cohésion était en effet une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs proclamés par le Comité militaire de redressement national, « lieu politique » du nouveau pouvoir avec le gouvernement. N'ambitionne-t-on pas de construire un État de droit sur les débris d'une dictature mi-cinquantenaire en « créant les bases d'une démocratie véritable », de restructurer selon les principes du libéralisme une économie qui s'en était allée à vau-l'eau, de remettre au travail une population dont une bonne partie s'était expatriée et dont l'autre ne s'activait pour sa survie que dans les arcanes de l'économie parallèle. Bref, prendre en tout le contre-pied de ce qu'avait fait l'ancien régime, sauf en politique étrangère. Faire table-rase, tel paraît être le mot d'ordre général.

(1) Le budget de la deuxième République a été publié pour la première fois le 25 février 1989 (Journal officiel, n° 3). La ventilation des dépenses par ministère prévoyait 16 milliards de francs guinéens au titre

de la Défense nationale et de la Sécurité (personnel et dépenses de fonctionnement) sur un total de 213 milliards. Mais il y a 138 milliards de dépenses dites « communes » non ventilées entre ministères.

Détruire est relativement facile : c'est le démantèlement d'une cinquantaine de sociétés nationales dans les secteurs de la production et du commerce au nom de la libre entreprise à instaurer ; la suppression des multiples contrôles qui encarcanaient tous les flux (hommes, bêtes et marchandises) pour restaurer la liberté de circulation ; l'abolition d'un endoctrinement idéologique prétendant forger l'homme nouveau afin d'assurer désormais un certain respect élémentaire des droits de la personne ; la suppression de l'enseignement en langues nationales qui était devenu largement factice.

Les réformes se succèdent à un rythme qui n'est pas sans rappeler la frénésie des années soixante quand il s'agissait, à l'inverse, de bâtir une société socialiste ou, au minimum, « non capitaliste ». Pour ne pas les énumérer toutes, signalons parmi les plus importantes : réforme de l'éducation, codes de déontologie régissant les professions de la santé (septembre 1984), code des investissements (octobre 1984), réglementation de la profession commerciale (mai 1985), réforme monétaire et bancaire (en septembre 1985-janvier 1986), principes régissant les services publics (janvier 1986), code minier (mars 1986), création des collectivités décentralisées (mars 1986), processus d'évaluation des personnels de direction de l'État (avril 1986), réorganisation judiciaire (juillet 1986), etc. Tous les secteurs de la société sont directement concernés.

On procède également à une révision systématique de l'ensemble des appareils étatiques au travers des différentes structures ministérielles et de leurs agents. A peu près partout les organigrammes sont changés, parfois bouleversés. Ils le sont dans la logique des objectifs poursuivis, des choix politiques effectués et sous le couvert d'une certaine rationalité administrative qui en découle. Par ceci encore, le CMRN et son chef affirment leur emprise et rendent évidente la réalité des changements intervenus aux yeux mêmes de ceux qui ont à les mettre en œuvre où à les orchestrer. Ne sont pas non plus à exclure, bien évidemment, les résultats classiques des luttes d'influence et des règlements de comptes à l'intérieur des réseaux. Comment s'en étonner ? La Présidence est réorganisée en distinguant cabinet militaire et cabinet civil, en réalisant une décongestion par le retour de certains services dans leur milieu administratif naturel (cas de l'ancienne Direction des Affaires sociales et culturelles qui s'occupait de bourses et de stages). De même une plus grande efficacité de l'administration est recherchée par simplification ou regroupement de structures (celles du commerce). Leur allègement et leur refonte s'imposent aussi du fait que l'État se retire de secteurs entiers de la vie économique où il avait régné seul (banques) ou en position de grande prépondérance (industries non minières). Par delà ces modifications, se manifeste une différence plus fondamentale avec

l'ancien régime : la responsabilisation des ministres. Désormais on rappelle souvent que chaque ministre est responsable de la marche de ses services. A lui de prendre les décisions dans son champ de compétences. Pas question d'envoyer directement les dossiers au président de la République ; ils doivent d'abord être soumis au ministre concerné. C'est l'exact contre-pied du mode de gouvernement antérieur. Toutefois la centralisation demeure très forte au moyen de ministres délégués à la Présidence et de secrétaires d'État. Au sommet, sous la direction de son président, l'instance suprême de la deuxième République demeure depuis avril 1984 le CMRN, organe *sui generis* à la fois législatif et exécutif, composé de 17 officiers supérieurs et placé au-dessus du gouvernement qu'il contrôle et inspire. Dans la pratique, les rapports entre ces deux organes fluctuent. Si les grandes options sont toujours proclamées par ou au nom du CMRN, il fut tout de même un temps où il se réunissait fort peu semble-t-il. Presque tous ses membres exercent d'ailleurs des responsabilités ministérielles. L'unité de commandement paraît aussi fortement assurée qu'autrefois sous Sékou Touré, mais avec les autres différences majeures que sont la disparition de toutes les structures non administratives, le retour de membres du secteur privé (national ou étranger) dans les antichambres du pouvoir ainsi que le poids souvent décisif des bailleurs de fonds internationaux (Fonds monétaire et Banque mondiale) dans les processus décisionnels.

### **Valse des cadres**

---

Par rapport à un bouleversement d'une telle envergure (retour à une économie de marché, tentative de mise en place d'un État de droit, remise en ordre des structures administratives, disparition de toutes structures politiques), les cadres ont un rôle prépondérant à jouer. Sans eux, sans leur participation, les changements envisagés ne peuvent s'inscrire dans les réalités du pays, en Guinée moins qu'ailleurs. On y a en effet une longue expérience de réformes fondamentales demeurées illusoire. Sont encore dans toutes les mémoires les multiples avatars qu'a connus la révolution prônée par Sékou Touré en matière de commerce (monopole d'État, suppression puis rétablissement de la profession de commerçant, remise en cause du monopole), de développement des langues nationales, de réorganisation des enseignements pour lier l'école à la vie... Tout n'a sans doute pas été essayé mais presque. La ligne politique était toujours juste mais les résultats pas souvent au rendez-vous ! Sans être aussi grand, vu les aspirations de la population, le risque est bien réel de voir les bouleversements maintenant préconisés demeurer au niveau de grandes déclai-

rations publiques ou à celui de textes enfouis dans les collections du journal officiel. Les comportements individuels et collectifs forgés durant trente années ne sauraient disparaître aisément.

Pour les militaires, un autre impératif se fait sentir dès leur prise du pouvoir. Longtemps tenus à l'écart des processus décisionnels, largement inexpérimentés et mal formés, à quelques exceptions près, parce que cantonnés à des tâches étroitement professionnelles, il leur faut s'imposer là où les civils du régime précédent ont largement fait faillite. Il leur faut s'assurer une maîtrise suffisante des appareils étatiques (police, administration, enseignement, justice, information...). Enfin il leur faut répondre quelque peu aux attentes, immenses et contradictoires, que leurs premières proclamations ont suscité au sein de la population.

Avec qui travailler ? Comment, pour reprendre l'image traditionnelle, remplir de vin nouveau les vieilles outres ? Comment faire fonctionner un nouveau régime avec la quasi-totalité des cadres issus de l'ancien, sans même parler d'eux-mêmes ? Et pour être plus terre à terre, comment conserver le pouvoir dont ils se sont emparés sans coup férir ? Des réactions sont prévisibles, trop d'intérêts en cause pouvant se coaliser contre eux et faire capoter les réformes considérées comme les plus essentielles...

La réponse est d'une simplicité toute militaire : en exerçant eux-mêmes la plupart des responsabilités, administratives et économiques importantes. Bref, s'installer aux postes clés. N'ayant pas à se prémunir contre leurs propres hommes, suffisamment disciplinés et bénéficiaires des premiers avantages du changement évoqués plus haut, les nouveaux dirigeants n'ont à craindre, dans l'immédiat, aucun ressac et nulle hostilité de la population. Ils sont portés plutôt par elle. L'ouverture des camps de torture (Boiro, Kindia où les dirigeants déchus prennent la place de leurs victimes), la libération des prisonniers politiques, le grand vent de liberté qu'ils laissent ou font souffler leur donnent toute la latitude nécessaire pour procéder en toute tranquillité aux changements de cadres.

Nous donnerons quelques résultats en l'état actuel d'une analyse portant sur quatre grands secteurs : l'administration territoriale avec son personnel de commandement (gouverneurs ou préfets, secrétaires généraux et sous-préfets) et les responsables de fonctions techniques ; les services d'inspection ; l'administration centrale, celle des ministères, en allant des secrétaires généraux de ministères et directeurs jusqu'aux chefs de section ; le personnel gouvernemental : ministres, membres des cabinets et des ambassades ; les cadres principaux des entreprises nationales (2).

La première décision (ordonnance n° 1 du 14 avril), après la suppression sans phrase du Parti-État et l'arrestation d'une centaine de ses hauts responsables, est de limoger les gouverneurs

des 30 régions administratives et de les remplacer par des officiers de l'armée, de la gendarmerie ou de la police. D'un seul coup, l'ensemble du personnel de commandement de l'administration territoriale est à leurs ordres. Ils se prémunissent ainsi contre toute velléité de réaction pouvant émaner de cadres politiques locaux. Ils tiennent de la sorte le pays.

L'opération a un autre avantage pour eux, celui de ne se laisser déborder ni d'un côté ni de l'autre, soit par ceux qui veulent aller plus vite et trop loin estimant que plusieurs des actuels dirigeants sont disqualifiés par leur récent passé (trop grandes implications dans le système répressif de Sékou Touré), soit par ceux qui, au contraire, trouvent que la machine s'emballe et risque de les écraser pour les actes commis antérieurement. Si la plupart des victimes du régime effondré ne crient pas à la vengeance pour ce qu'elles ont dû subir dans leur chair, leur famille ou leurs biens, elles réclament cependant justice. Après quelques engagements fort prudents, celui par exemple d'intenter procès à d'anciens dirigeants sous la seule inculpation de délits économiques (mais il n'a jamais eu lieu), le pouvoir se borne à ordonner la restitution à leurs anciens propriétaires des biens confisqués pour motif politique. Une longue liste en paraît au journal officiel. Les intéressés vivants ou leurs familles ne les récupèrent d'ailleurs pas tous, parfois sous la pression de leurs proches et amis, soucieux d'éviter d'insupportables tensions locales. Aucune réhabilitation publique n'est encore effectuée, la commission chargée de réunir et analyser toutes les pièces (dossiers et archives, témoignages) ne semblant pas prête à terminer son travail avant longtemps.

Mais le quadrillage politico-administratif du pays ne se limitait pas, sous Sékou Touré, à l'échelon des régions ; il descendait à celui des arrondissements pour cause d'éloignement des chefs-lieux ou de difficultés des communications en saison des pluies. Tout au long de son règne, Sékou Touré avait surabondamment montré quel rôle peuvent jouer ces cadres locaux dans l'encadrement de la population ou les prélèvements de ressources au profit de qui sait s'assurer leur fidélité. Ne sont-ils pas en contact permanent avec la « Guinée profonde » ?

Les dirigeants militaires n'ont garde d'oublier une telle leçon, désireux qu'ils sont d'asseoir leur pouvoir sur la paysannerie face à des masses urbaines turbulentes comme le montrent des événements ultérieurs : grèves dans les transports publics en 1985, mani-

(2) Les observations et remarques s'appuient sur les données accumulées sur plus de 6 000 personnes ayant exercé des responsabilités (politiques, administratives et militaires) de l'indépendance à nos jours. Précisons qu'elles ne portent pas sur les personnels de la santé, de la justice et de

l'enseignement quand des responsabilités de type proprement administratif ne sont pas en cause. N'ont pu être prises en compte les nominations et mutations effectuées en 1988 et 1989 (non-parution du Journal officiel en 1987-1988).



festations des étudiants (durement réprimées) contre la vie chère en 1988, diffusion de tracts hostiles... Déjà en 1977, les manifestations des femmes de Conakry, peut-être appuyées discrètement par des éléments de l'armée et de la police, avaient failli mettre à bas le régime de Sékou Touré. Pour l'heure, des mesures importantes (libération des prix à la production, abolition des livraisons obligatoires, suppression des contrôles routiers entre régions) sont prises pour relancer la production du riz et des autres cultures vivrières tout en favorisant un meilleur approvisionnement des marchés urbains. Elles valent au CMRN le ralliement des paysans après un temps d'expectative.

Les cadres demeurent cependant au premier rang des préoccupations. Un train de plus de 500 mutations et d'une centaine de nominations est lancé en mai-juillet 1984, affectant la quasi-totalité des sous-préfets (les anciens commandants d'arrondissement). Quelques mois plus tard, c'est le tour d'une quarantaine de secrétaires généraux de département. Tout le personnel de commandement administratif régional se voit donc touché. L'effet de choc est atteint ; on sait où se trouve un pouvoir qui n'hésite pas à s'affirmer. (A titre de comparaison, durant la dernière période de sa vie (janvier 1983-mars 1984), Sékou Touré avait procédé à un peu plus d'une centaine de nominations pour cette catégorie de personnel.)

Au niveau central, les décisions du CMRN sont analogues. Tous les étages de la pyramide que constitue l'administration centrale subissent la tornade. Seuls peut-être les cadres techniques, en donnant à ce terme un sens très étroit, en auraient moins subi les effets. Pour la période avril 1984-janvier 1987, ce sont au moins 180 cadres qui feront l'objet d'une nomination à une autre fonction. S'agissant des fonctions dites gouvernementales, elles sont encore plus nombreuses, soit 285. La même comparaison, avec la dernière période de Sékou Touré, porte sur respectivement 198 à 200 nominations.

Au total, selon nos données, l'installation du régime militaire s'est traduite par un minimum de 1 500 nominations pour les catégories analysées et ce en moins de trois ans. Durant une durée analogue, Sékou Touré avait procédé pour sa part à un millier de nominations. Quantitativement, une augmentation de 50 % d'une période à l'autre pourrait ne pas sembler très forte. Sa portée ne devrait pas être sous-estimée. Avec Sékou Touré, il s'agissait d'une rotation des gens en place tandis que les militaires ont injecté dans leur rotation une dose appréciable de « nouveaux » aux postes clés et de départs par suppression de postes (secteur bancaire, entreprises nationales). Finalement, avec 2 500 nominations de 1983 à 1987, il s'agit bien de chambardement. Dans de telles conditions, comment s'étonner des problèmes posés par des cadres en pro-

cessus quasi permanent de réaffectation ? On peut supposer également que le pouvoir, quel qu'il soit, y trouve tout de même son avantage.

Certes, ce n'est pas la première fois qu'un nouveau régime procède à un chambardement massif de ses cadres. Sankara au Burkina avait procédé de même et le système des dépouilles nord-américain est bien connu lors des changements de majorité présidentielle. Toutefois, le phénomène en Guinée semble atteindre un degré plus élevé que dans les autres États de l'ouest africain. Peut-être faut-il ajouter aussi qu'en Afrique l'accès aux postes conditionne souvent l'accès aux possibilités de prélèvement sur les ressources : « *primum vivere* ».

### **« Colonisation » des fonctions par les militaires ?**

---

L'analyse des données recueillies permet de jeter quelques lumières sur le poids des militaires au sein du régime mis en place par eux. Se sont-ils substitués aux civils dans les centres de décisions ?

Toujours pour l'ensemble des mêmes fonctions de cadres et les mêmes périodes, les militaires représentent 23 % de toutes les nominations. Sous Sékou Touré, ils n'en avaient cumulé que 4 %. On obtient des pourcentages analogues pour les fonctions gouvernementales, soit respectivement 25 % par rapport à 3 %. C'est dans les fonctions administratives de commandement régional qu'ils obtiennent leur plus fort pourcentage avec 28 %. Même constatation pour les postes dans les entreprises nationales soit, 27 % par rapport à 2 %.

Sans doute serait-il exagéré d'en conclure à une colonisation des postes de responsabilité importants. Toutefois, l'écart observé est suffisamment grand pour être significatif. Lorsqu'on se rappelle que la Guinée vit toujours en économie de pénurie dans laquelle le fonctionnaire-cadre ne peut couvrir avec son traitement que le cinquième de ses dépenses, on perçoit aisément les reproches adressés aux militaires pour cette entrée en force dans des secteurs dont ils étaient jusqu'alors quasi totalement absents. Ne cumulent-ils pas les avantages attachés à leur statut de militaires et les ressources occultes pouvant être tirées de l'exercice de fonctions mettant au contact direct des activités économiques lucratives, occasion de trafics en tous genres (entreprises nationales, passation des marchés de l'État, points de contact obligés avec l'extérieur) ? Le régime n'a pas encore réussi, et ne pourra le faire avant longtemps semble-t-il, à mettre un terme à la corruption et aux trafics (3), plaie que dénonce le président : « ce n'est pas le seul

problème que nous avons (détournements douaniers de plus de 1,6 milliard de francs guinéens). Dans tous les départements des problèmes de gestion existent » (conférence de presse du 9 octobre 1989). Le CMRN et le président de la République perçoivent sans doute les risques inhérents à une telle situation si certaines mesures récentes d'éviction de préfets militaires remplacés par des civils s'insèrent dans une politique d'ensemble. Au sein du gouvernement, la proportion des militaires a été ramenée à 48 % lors du remaniement du 6 juin 1989, contre 71 % en décembre 1984. L'usure du pouvoir aidant — cinq ans déjà depuis le coup d'État — il leur faudra beaucoup d'habileté pour naviguer à vue au milieu des récifs.

### Perpétuation de l'État ethnique ?

Nous voudrions apporter maintenant quelques indications sur un autre problème extrêmement sensible, celui des relations interethniques et de l'équilibre à maintenir pour empêcher de possibles explosions sociales. Les risques là encore sont loin d'être négligeables. Les temps ne sont pas si lointains où une tentative d'éviction du président Conté perpétrée par son Premier ministre d'alors (juillet 1985) donnait lieu à une mise en cause collective des Malinké (ethnie du Premier ministre) provoquant pillage et destruction de leurs biens à Conakry. Un autre groupe ethnique, celui des Peul, n'est pas près d'oublier qu'il fut cloué au pilori par Sékou Touré et livré par lui à la vindicte publique en 1976. Le discours officiel est parfois d'une franchise rare mais les comportements des responsables souvent occultes et seulement perceptibles lors d'entretiens privés. Dans un autre passage de la conférence de presse du 3 avril 1988, le président Lansana Conté disait en forme de constat, pour s'en plaindre : « jusqu'à aujourd'hui nous n'avons pas réussi l'unité nationale parce que nous sommes racistes ».

Bref, si Sékou Touré avait mis en place un régime malinké, un régime soussou (ethnie du Président), aurait-il été substitué ? La question brutale ainsi formulée pose de difficiles problèmes. Sans même s'interroger sur la valeur scientifique du concept d'ethnie sur lequel les spécialistes discutent toujours sans réussir à se mettre d'accord, on peut cependant lui reconnaître une portée sociologique (4). C'est

(3) Les constatations et conclusions de A. Morice dans son article, « Guinée 1985 : État, corruption et trafics », *Les Temps modernes*, février 1987, pp. 108-136, demeureraient toujours pertinentes en 1988.

(4) Se reporter, entre autres, à J.-L. Amselle (dir.) « *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique* », Paris, La Découverte, 1985, 225 p. ; J.-P. Chrétien et

G. Prunier (sous la direction de), « *Les ethnies ont une histoire* », Paris, Karthala — ACCT, 1989, 435 p.

Dans l'introduction de ce livre, p. 8, J.-P. Chrétien écrit : « L'ethnicité, phénomène à la fois omniprésent et insaisissable, profond et sujet à de multiples jeux politiques et culturels, représente donc un défi intellectuel. »

sur ce terrain que quelques constatations peuvent être faites. Il est clair que la plus grande prudence s'impose en matière d'identification ethnique. Nous nous y sommes efforcés en tirant partie des noms, des lieux de naissance et surtout, pour les nombreux cas d'identification délicate, des recoupements multiples opérés auprès de membres des divers groupes concernés. La tâche se trouve, du reste, assez facilitée pour deux ensembles ethniques, peul et « forestier » (vocable réunissant les ethnies de la région forestière) dont les noms sont le plus souvent très spécifiques.

Dans le cas du personnel de commandement administratif régional, les conclusions sont suffisamment claires pour la période de fin du régime précédent. Sur les 700 personnes ayant occupé ces postes, 50 % peuvent être identifiées comme Malinké, 29 % Peul, 11 % Soussou, 10 % Forestier avec moins de 5 % d'individus non identifiés ethniquement. Ces proportions sont à rapprocher de la répartition communément admise : Malinké et assimilés 30-34 %, Peul et Toucouleur 29-30 %, Soussou 17-18 %, Forestier 17-18 %. Les Malinké étaient donc fortement représentés par rapport à leur importance numérique dans la population. Les Peul l'auraient été de manière équivalente. Les deux autres ensembles ethniques, par contre, étaient fortement sous-représentés.

De la part du régime actuel, on constate un rééquilibrage aux dépens des Malinké et une légère amélioration de chacun des autres ensembles ethniques par rapport à la période antérieure. On trouve en effet pour 825 personnes ayant occupé ces mêmes fonctions dans l'administration régionale : 42 % de Malinké, 31 % de Peul, 13 % de Soussou et 13 % de Forestier. Pour cette catégorie de fonctions, nous ne saurions conclure à un remplacement d'un État malinké par un État soussou puisqu'on constate toujours une sur-représentation des Malinké par rapport à leur importance numérique dans la population.

Certes, il faudrait poursuivre l'analyse systématiquement pour les autres catégories. De premiers éléments nous inclineraient à penser que la situation à la tête des entreprises nationales se trouverait inversée avec une très forte surreprésentation des Soussou, une légère surreprésentation des Peul. Les deux autres ensembles se trouvant sous-représentés. Les Malinké auraient ainsi perdu la suprématie détenue sous Sékou Touré dans ce secteur. Il en va de même au niveau du Conseil des ministres où les Soussou ont vu leur proportion passer approximativement de 23 % à 39 % (décembre 1984, juin 1989), celle des Malinké étant ramenée à 16 %. D'autres éléments devraient évidemment être pris en considération pour apprécier les diverses facettes d'un problème aussi complexe que celui de la représentation ethnique et de ses conséquences en termes de pouvoir.

## Ouverture politique

Comme nous avons pu le constater il y a donc eu des changements incontestables : réajustements structurels avec la suppression de nombreuses entreprises nationales, élimination d'une centaine de cadres trop compromis, tentative de rénovation de l'administration, assez large contrôle par les militaires des appareils étatiques, libéralisation économique et redémarrage des activités. Le tout dans un contexte ethno-politique dont la peur et la répression sont, pour l'essentiel, bannies. Mais demeurent les problèmes d'une véritable relance économique, de la limitation de la corruption, de l'établissement d'un État de droit, d'une réelle réconciliation nationale rendant enfin justice aux victimes de l'ancien régime. A leur égard le régime semble miser sur le temps avec une stratégie de « petits pas ». Des gestes symboliques ont été faits, comme l'attribution du nom de Diallo Telli à l'un des boulevards de Conakry. Des décisions ponctuelles ont été prises, comme les nominations d'anciens du camp Boiro ou de parents de victimes à d'importants postes de responsabilités (9 ministres sur 30 dans le gouvernement du 6 juin 1989). Les textes devant régir un État de droit sont progressivement adoptés. Enfin, un débat sur la loi fondamentale (la future constitution) vient d'être engagé le 2 octobre 1989. Le chef de l'État a précisé solennellement quels étaient les cinq fondements à retenir : régime présidentiel avec un président élu au suffrage universel pour cinq ans renouvelable une seule fois ; une seule chambre, séparation nette entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, « ce dernier jouissant d'une indépendance garantie par la loi » ; multipartisme limité dans un premier temps à deux partis politiques ; création d'un Conseil National de Redressement, qui remplacera le CMRN durant la période transitoire. D'ici cinq ans, délai que les militaires se sont fixés, les institutions seront mises en place. Puis... retour dans les casernes ? Les militaires s'y sont engagés.

**Bernard Charles**

*Université de Montréal*

*Faculté des arts et des sciences*